



HAL
open science

Avant-projet de statuts d'une association des Bibliothécaires français

Olivier Jacquot

► **To cite this version:**

Olivier Jacquot. Avant-projet de statuts d'une association des Bibliothécaires français. 2023. hal-04166541

HAL Id: hal-04166541

<https://bnf.hal.science/hal-04166541v1>

Submitted on 17 Nov 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - ShareAlike 4.0 International License

Avant-projet de statuts d'une association des Bibliothécaires français

Olivier Jacquot^{1*} 

* Correspondance

Olivier Jacquot, Bibliothèque nationale de France, Quai François Mauriac, 75706 Paris Cedex 13
Mél : olivier.jacquot@bnf.fr

Résumé

Fondée le 10 mai 1906, l'Association des Bibliothécaires Français, désormais Association des bibliothécaires de France, fit circuler un avant-projet de ses statuts dès le mois de janvier 1906, signé des collaborateurs de la Bibliothèque Nationale acquis à la lecture publique, dont l'« hydropathe » Eugène Godin.

Mots clefs : Association des Bibliothécaires Français, Bibliothèque Nationale, Statuts, Association des bibliothécaires de France

En 1906, *La Correspondance historique et archéologique : organe d'informations mutuelles entre archéologues et historiens*, le périodique créé en 1894 par l'archiviste et historien Fernand Bournon (1857-1909)² et Fernand Mazerolle (1868-1941)³, publiait un « Avant-projet de statuts d'une association des Bibliothécaires français »⁴ que nous transcrivons ci-après. Les coquilles sont signalées d'un [sic]. Les notes sont de notre fait.

Parmi les signataires de l'avant-projet figurent un certain nombre de collaborateurs de la Bibliothèque Nationale :

- Henri Bouchot (1849-1906), membre de l'Institut, conservateur du Département des Estampes à la Bibliothèque Nationale⁵

¹ Bibliothèque nationale de France, Paris, France

² Voir : Martine François, Ruth Fiori, Christiane Demeulenaere-Douyère, « BOURNON Fernand Auguste Marie », *Annuaire prosopographique : la France savante*, 30 avril 2017. Disponible sur Internet, url : <https://cths.fr/an/savant.php?id=103921>.

³ Voir : Le Gentilhomme, P., « Fernand Mazerolle (1868-1941) », *Bibliothèque de l'école des chartes*, 1943, tome 104, p. 390-392. Disponible sur Internet, url : https://www.persee.fr/doc/bec_0373-6237_1943_num_104_1_460348.

⁴ « Avant-projet de statuts d'une association des Bibliothécaires français », *La Correspondance historique et archéologique : organe d'informations mutuelles entre archéologues et historiens*, 1906, janvier, n° 144, p. 60-64. Disponible sur Internet, url : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k57106053/f66.item>.

⁵ Voir : Thomas, Antoine ; Delaborde, Henri-François, « Henri Bouchot (1849-1906) », *Bibliothèque de l'école des chartes*, 1906, tome 67, p. 574-578. Disponible sur Internet, url : https://www.persee.fr/doc/bec_0373-6237_1906_num_67_1_461278.



Henri Bouchot (1849-1906), Ville de Besançon, Public domain, via Wikimedia Commons

- Eugène Godin (1856-1942), bibliothécaire à la Bibliothèque Nationale, fondateur de l'*Encyclopédie nationale*⁶



Eugène Godin (1856-1842)

- Paul Hildenfanger (1874-1912), sous-bibliothécaire au Département des Imprimés de la Bibliothèque Nationale⁷
- Paul Lacombe (1848-1921), bibliothécaire honoraire à la Bibliothèque Nationale⁸

⁶ Netchine, Ève, « Eugène Godin. Un « Hydropathe » au service de la lecture publique », *Revue de la Bibliothèque nationale de France*, 2010/1, n° 34, p. 57-64. DOI : [10.3917/rbnf.034.0057](https://doi.org/10.3917/rbnf.034.0057). Disponible sur Internet, url : <<https://www.cairn.info/revue-de-la-bibliotheque-nationale-de-france-2010-1-page-57.htm>>.

⁷ Voir : La Roncière, Charles de, « Paul Hildenfanger (1874-1912) », *Bibliothèque de l'école des chartes*, 1912, tome 73, p. 390-393. Disponible sur Internet, url : <https://www.persee.fr/doc/bec_0373-6237_1912_num_73_1_460927>.

⁸ Paul Lacombe fut nommé bibliothécaire honoraire de la Bibliothèque nationale par un arrêté ministériel du 14 octobre 1905. Voir : Jean-Paul Fontaine, dit Le Bibliophile Rhemus, « La Bibliothèque de Paul Lacombe (1848-1921), Parisien », *Histoire de la Bibliophilie*, 14 novembre 2020. Disponible sur Internet, url : <<http://histoire-bibliophilie.blogspot.com/2020/11/la-bibliotheque-de-paul-lacombe-1848.html>>.



Paul Lacombe, dans : *La Cité*, N° 77-78, janvier-avril 1921, p. 238.

- Gabriel Ledos (1864-1939), sous-bibliothécaire au Département des Imprimés de la Bibliothèque Nationale⁹
- Paul Marchal (1844-1910), conservateur du Département des Imprimés à la Bibliothèque Nationale¹⁰
- Amand Rastoul (1877-1946), stagiaire au Département des Imprimés à la Bibliothèque Nationale¹¹

~~~ Avant-projet de statuts d'une association des Bibliothécaires français. — Une Association des Bibliothécaires français est en voie de formation. Le Comité d'organisation vient de distribuer une circulaire et un avant-projet de statuts pour servir de base à une constitution définitive. Nous les reproduisons ci-dessous :

MONSIEUR,

Vous n'êtes pas sans avoir constaté le peu de relations qui existent entre les bibliothécaires en France et peut-être avez-vous souffert de la situation précaire qui résulte, pour une part, de cet isolement.

---

<sup>9</sup> Voir : La Roncière, Charles de, « Eugène-Gabriel Ledos (1864-1939) », *Bibliothèque de l'école des chartes*, 1941, tome 102, p. 336-340. Disponible sur Internet, url : <[https://www.persee.fr/doc/bec\\_0373-6237\\_1941\\_num\\_102\\_1\\_460371](https://www.persee.fr/doc/bec_0373-6237_1941_num_102_1_460371)>.

<sup>10</sup> Après ses études à Reims, Paul Marchal entre à la Bibliothèque impériale comme surnuméraire le 21 septembre 1868 et travaille au *Catalogue de l'Histoire de France* ; il continue à s'en occuper jusqu'à sa mort, rédigeant notamment la table des onze premiers volumes. Promu bibliothécaire en 1881, il est chargé par Léopold Delisle du *Catalogue général et du Bulletin des récentes publications françaises*, mensuel. Conservateur adjoint en 1885, il succède à Thierry-Poux à la direction des Imprimés à sa mort en 1894. Il est l'un des auteurs, en 1907, de l'important ouvrage collectif sur la Bibliothèque nationale dirigé par Henry Marcel, dans la collection « Les grandes institutions de France », chez Renouard et Laurens.

<sup>11</sup> Voir : Dacier, Émile, « Amand Rastoul (1877-1946) », *Bibliothèque de l'école des chartes*, 1946, tome 106, livraison 2, p. 436-437. Disponible sur Internet, url : <[https://www.persee.fr/doc/bec\\_0373-6237\\_1946\\_num\\_106\\_2\\_460311](https://www.persee.fr/doc/bec_0373-6237_1946_num_106_2_460311)>.

Nous sommes un certain nombre qui avons cru pouvoir prendre l'initiative d'une Association, dans la pensée de faire cesser cet isolement et d'améliorer la situation des bibliothèques et des bibliothécaires. Nous avons rédigé une esquisse de programme et un avant-projet de statuts, et nous vous les envoyons pour recueillir votre avis, vos idées, vos observations critiques.

Nous pensons, en effet, que, si l'Association projetée est réalisée, elle ne sera forte qu'autant qu'elle répondra à un besoin constaté et exprimé par le plus grand nombre possible de bibliothécaires français et de personnes intéressées à la prospérité des bibliothèques françaises.

Les brèves indications qui suivent n'ont d'autre prétention que d'exprimer à grands traits la pensée qui s'est dégagée de quelques réunions préparatoires. Si le résultat du présent referendum est favorable, nous nous proposons d'organiser, vers Pâques prochaines, la première Assemblée générale.

### ESQUISSE DE PROGRAMME

Notre idée fondamentale est de tendre, par l'étude et par l'action, à faire de nos bibliothèques de véritables rouages de la vie moderne, des auxiliaires commodes de toute vie scientifique et pratique.

Nous pensons qu'il est nécessaire pour cela de préciser et de répandre de justes notions sur les bibliothèques et les bibliothécaires, sur le caractère de la profession, sur son autonomie relative, sur la diversité des besoins auxquels elle doit répondre, sur son adaptation précise et pratique à cette diversité de besoins.

Nous croyons qu'il faut donner plus d'autorité, plus de garanties à ceux qui se consacrent à cette profession et qu'il est éminemment utile que bibliothécaires et amis des bibliothèques mettent en commun leurs études et leurs efforts pour réaliser dans les bibliothèques françaises les améliorations désirables à tous les points de vue.

C'est donc un but surtout pratique que nous nous proposons et non point la création d'une société purement scientifique, qui ferait double emploi avec beaucoup d'autres. Aussi croyons-nous qu'il faudrait commencer par quelque œuvre pratique et nous vous demandons de nous signaler des travaux parmi lesquels notre Association, une fois constituée, pourra choisir son œuvre de début. À titre d'indications, voici quelques-unes des questions qui pourraient être mises à l'étude :

1° Réunions, articles, correspondances, conférences, communications insérées dans un Bulletin spécial<sup>12</sup>) ou dans l'une des revues bibliographiques existantes [sic] ;

---

<sup>12</sup> Le Bulletin vit le jour dès janvier 1907 : *Bulletin de l'Association des bibliothécaires français*, Paris : Librairie H. Le Soudier, 1907-1925. De 1926 à août 1941, il devint *Chronique – Association des bibliothécaires français*, Paris : Librairie ancienne Honoré Champion, 1926-1941, puis *Bulletin d'informations (Association des bibliothécaires français)*, Paris : Association des bibliothécaires français, 1946-2001. Disponible sur Internet à partir de 1954, url : <<https://www.abf.asso.fr/162/171/677/ABF/bulletin-d-informations-1954-2001>> et enfin, *BIBLIothèque(s) : revue de l'Association des bibliothécaires français*, Paris (31 rue de Chabrol ; 75010) : Association des bibliothécaires français, 2002-2020. Disponible sur Internet, url : <<https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/index-des-revues?selecCollection=1420>>.

2° Service de renseignements pour aider à la création et à l'amélioration matérielle des bibliothèques ;

3° Publication de bibliographies (par exemple la reprise du Répertoire des articles de périodiques de M. Jordell<sup>13</sup> ;

4° Création de concours sur les questions intéressant les bibliothèques.

Malgré notre désir d'envoyer la présente circulaire à toutes les personnes que ce projet peut intéresser, il y aura certainement des oublis ; nous vous serons très obligés, Monsieur, de nous aider à les réparer en communiquant autour de vous cette lettre.

Nous vous serons très reconnaissants également de vouloir bien nous indiquer *quelle date vous préférez pour la première Assemblée générale* et d'adresser votre réponse, *avant le 1<sup>er</sup> mars 1906*, à M. Sustrac, sous-bibliothécaire à la Bibliothèque Sainte-Geneviève, 8, place du Panthéon, ou à M. Gautier, sous-bibliothécaire à la Faculté de Droit, 34, rue Gay-Lussac, Paris.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de nos dévoués sentiments.

Adenis, bibliothécaire du Musée pédagogique ; Artois (D'), conservateur à la Bibliothèque Mazarine ; Bernard, sous-bibliothécaire à la Bibliothèque de l'Université ; Bouchot, membre de l'Institut, conservateur du Département des Estampes à la Bibliothèque Nationale ; Bouteron, attaché à la Bibliothèque de l'Institut ; Capet, bibliothécaire à la Bibliothèque Sainte-Geneviève ; Cottin, sous-bibliothécaire à la bibliothèque de l' Arsenal ; Dehéraïn, sous-bibliothécaire à la Bibliothèque de l'Institut ; Deniker, bibliothécaire du Muséum ; Dorveaux, Bibliothécaire de l'École de Pharmacie ;

Gautier, sous-bibliothécaire à la Faculté de Droit ; Godin, bibliothécaire à la Bibliothèque Nationale, fondateur de l'*Encyclopédie nationale* ; Grand, archiviste-paléographe ; Hahn, bibliothécaire de la Faculté de Médecine ; Hildenfinger, sous-bibliothécaire au Département des Imprimés de la Bibliothèque Nationale ; Lacombe, bibliothécaire honoraire à la Bibliothèque Nationale ; Ledos, sous-bibliothécaire au Département des Imprimés de la Bibliothèque Nationale ;

Lelong, chargé de cours à l'École des Chartes ; Maire, bibliothécaire à la Bibliothèque de l'Université ; Marais, conservateur à la Bibliothèque Mazarine ; Marchal, conservateur du Département des Imprimés à la Bibliothèque Nationale ; Martin-Saint-Léon, conservateur de la Bibliothèque du Musée social ; Mazerolle, archiviste-bibliothécaire de la Monnaie ; Mortet, conservateur à la Bibliothèque Sainte-Geneviève, chargé de cours à l'École des Chartes ;

Poete, conservateur de la Bibliothèque de la Ville de Paris ; Poirée, conservateur à la Bibliothèque Sainte-Geneviève ; Rastoul, stagiaire au Département des Imprimés à la Bibliothèque Nationale ; Ruelle, administrateur honoraire de la Bibliothèque Sainte-Geneviève ; Stein, archiviste aux Archives nationales, directeur du *Bibliographe moderne* ; Sustrac, sous-bibliothécaire à la Bibliothèque

---

<sup>13</sup> Arrivé à Paris en 1877, le libraire et bibliographe suédois actif en France Daniel Jordell (1860-1923) était employé par la librairie Nilsson. Entre 1898 à 1901, il avait tenté de publier une bibliographie d'articles des principales revues françaises dans son *Répertoire bibliographique des principales revues françaises*, pour les années 1897-1899. Il continua l'ouvrage d'Otto Lorenz, le *Catalogue général de la librairie française*, éditant les 17 volumes couvrant la période 1886-1918.



Sainte-Geneviève ; Vicaire, bibliothécaire à la Bibliothèque Mazarine, directeur du *Bulletin du Bibliophile* ; Viollet, membre de l'Institut, bibliothécaire de la Faculté de Droit, professeur à l'École des Chartes.

## STATUS [sic] PROJETÉS

ARTICLE PREMIER. — Il est formé entre les membres adhérents aux présents statuts, conformément à la loi du 1er juillet 1901 (art. 5), une Association sous le titre de : *Association des Bibliothécaires français*. Son siège social est à Paris...

ART. 2. — L'Association des bibliothécaires français a pour but de s'occuper de toutes les questions concernant les intérêts des bibliothèques et des bibliothécaires.

ART. 3. — Peut faire partie de l'Association, toute personne exerçant la profession de bibliothécaire ou s'intéressant aux bibliothèques. L'admission est prononcée par le Comité, à la majorité des voix, sur présentation de deux membres de l'Association.

ART. 4. — La cotisation annuelle, payable en une fois, est de cinq francs ; le titre de membres fondateurs est accordé aux personnes payant une cotisation d'au moins vingt francs.

ART. 5. — L'Association est administrée par un Comité composé de vingt membres élus par l'Assemblée générale, à la majorité des suffrages. Le vote par correspondance est admis. Le Comité est renouvelable annuellement par quart ; les membres sortants sont rééligibles.

ART. 6. — Le Comité nomme, chaque année, parmi ses membres, un bureau composé d'un président, deux vice-présidents, un secrétaire, un secrétaire-adjoint et un trésorier. Le président sortant n'est pas rééligible.

ART. 7. — Les décisions du Comité sont prises à la majorité des voix, celle du président étant prépondérante en cas de partage ; la présence de six membres du Comité au moins est indispensable pour la validité des décisions.

ART. 8. — Le Comité, en dehors des séances périodiques fixées par lui, se réunit sur la convocation du président, toutes les fois que l'intérêt de l'Association l'exige. Il a pleins pouvoirs pour agir au nom de l'Association ; il statue souverainement sur l'admission des associés et peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres.

ART. 9. — L'Assemblée générale est souveraine ; elle se réunit une fois par an ; le lieu et la date en sont fixés par le Comité. Elle procède aux élections ; la gestion financière et administrative est soumise à son approbation.

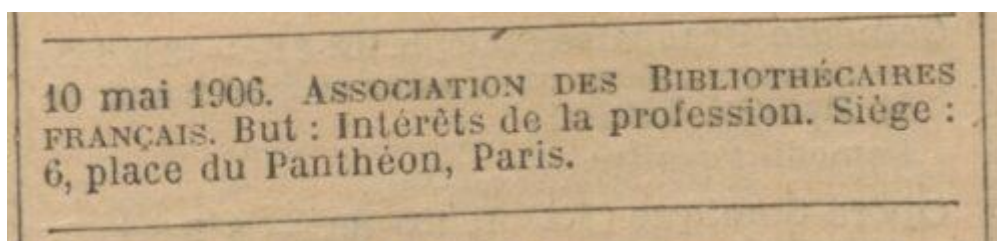
Elle peut se réunir extraordinairement sur convocation du président.

ART. 10. — En dehors des Assemblées générales, l'Association est convoquée à des réunions trimestrielles consacrées spécialement à l'étude et à la discussion des questions techniques et professionnelles concernant les bibliothèques et les bibliothécaires.

ART. 11. — La dissolution de l'Association ne pourra être prononcée que par une Assemblée générale spécialement convoquée à cet effet et à la majorité de la moitié des membres associés présents ou représentés.

---

L'Association des bibliothécaires de France naquit le 10 mai 1906<sup>14</sup>. La déclaration de sa création parut dans le *Journal officiel de la République française* du vendredi 18 mai 1906, n° 135, p. 3479. Disponible sur Internet, url : <<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6542782d/f23.image>>.



Son premier président fut le bibliothécaire du Muséum national d'histoire naturelle, Joseph Deniker (1852-1918).

---

<sup>14</sup> Voir son site, url : <<http://www.abf.asso.fr/>>.





Joseph Deniker (1852-1918), [https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Joseph\\_Deniker.jpg](https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Joseph_Deniker.jpg)

Ce projet de statuts publié en 1906 peut être comparé avec les statuts actuels accessibles sur le site de l'association<sup>15</sup>, reconnue d'utilité publique le 12 avril 1969.

## ORCID

Olivier Jacquot  <https://orcid.org/0000-0001-8416-6961>

---

<sup>15</sup> Association des Bibliothécaires Français, *Statuts*, Paris : Association des Bibliothécaires Français, 2006, 1 vol. (5 p.). Disponible sur Internet, url : <[https://www.abf.asso.fr/fichiers/file/ABF/organisation/statuts\\_ABF.pdf](https://www.abf.asso.fr/fichiers/file/ABF/organisation/statuts_ABF.pdf)>.